

Produire plus tout en préservant mieux, la forêt privée ne regrette rien !

Luc Bouvarel, le directeur général de la fédération "Forestiers Privés de France" affirme que son organisation est en phase avec l'accord signé lors du Grenelle de l'Environnement (1) et que le contenu du protocole percole doucement dans les régions. Il explique que la forêt privée est bien exploitée là où elle dispose d'un document de gestion. Il juge l'indice potentiel de biodiversité utilisé par les propriétaires comme un outil pertinent pour préserver mieux.

Le protocole signé en 2007 a réuni tous les forestiers. Les signataires étaient-ils bien en phase ? Ne regrettez-vous rien depuis ?

En 2007, les Communes forestières et France Nature Environnement (association qui regroupe 3000 associations sur l'ensemble du territoire) se sont affirmés comme chefs de file du protocole. La forêt privée les a rejoint au dernier moment et ne le regrette absolument pas aujourd'hui !

En revanche, d'autres composantes de ce que l'on appelle la forêt privée – je ne représente que la Fédération des syndicats de propriétaires forestiers – ont regretté de ne pas être signataire à part entière de ce protocole ; je pense notamment au Centre national de la propriété forestière (CNPF) et aux coopératives forestières. Leur association aurait été légitime et leur aurait permis de se sentir plus engagés.

Cet accord a-t-il eu des impacts sur votre organisation, sur le comportement des forestiers privés ?

Depuis sa signature, l'accord percole progressivement en région. Les bonnes relations que nous entretenons depuis le début avec FNE à l'échelle



Luc Bouvarel commence sa carrière à l'INRA comme ingénieur de recherche. Après huit années de gestion de projets scientifiques, il prend simultanément la direction de la station de mécanisation forestière de l'ARMEF (Association pour la Rationalisation et la Mécanisation de l'Exploitation Forestière) et de la société qui industrialise les produits mis au point par l'ARMEF (SIFER). Il est nommé directeur de la station Centre-Ouest de l'AFOCEL (Association forêt cellulose) en 1993. Trois ans plus tard, il devient directeur du CRPF Limousin, puis Midi-Pyrénées, où il gère les conséquences de la tempête de 1999, met en place des plans de développement de massif et initie des projets permettant de qualifier la biodiversité dans la gestion forestière. En janvier 2009, il rejoint Paris pour diriger la fédération "Forestiers Privés de France".

nationale varient néanmoins d'une région à l'autre. Elles sont par exemple assez tendues avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA). De façon générale, les propriétaires privés sont sensibles aux aspects relatifs à la biodiversité ; la forêt privée s'est notamment engagée dans l'élaboration d'un outil qui s'appelle l'indice potentiel de biodiversité (2). Les propriétaires n'ont pas attendu la signature du protocole pour gérer leur forêt durablement et s'exaspèrent d'en

parler avec des interlocuteurs (acteurs de la filière ou responsables politiques) qui n'ont jamais voulu rémunérer le service qu'ils assurent depuis bien longtemps. Nous l'avons bien senti dans le cas de l'évolution de la certification forestière : certains propriétaires craignent en effet que le cadre de la certification PEFC les empêche de demander une rétribution pour un service qu'ils réalisent volontairement. Je pense que l'on peut continuer à faire une telle demande si la rétribution correspond à un service au profit de la société et pas au seul profit du propriétaire.

Lorsque les pouvoirs publics ont dit qu'il fallait mobiliser davantage, ils pensaient surtout à la forêt privée. Est-ce légitime ?

Je dirais que la forêt gagne à se doter d'un plan de gestion. On a constaté que la forêt publique, qui dispose de documents de gestion, était plutôt bien exploitée, voire trop à certains endroits. En forêt privée, c'est la même chose. Là où il des documents de gestion existent, l'exploitation est globalement réussie. Je prends l'exemple de l'Aquitaine, une région où la proportion de forêts dotées d'un plan simple de gestion est élevée: avant les tempêtes, le prélèvement était proche du taux d'accroissement biologique annuel. Dans les régions où les peuplements ne disposent pas de plan de gestion, on constate une accumulation de bois sur pied. Je connais aussi des petites forêts communales non dotées de documents d'aménagement qui sont dans la même situation. Il y a un lien fort entre le document de gestion et la gestion elle-même. Dans les autres cas, la gestion répond à des opportunités.

L'émiettement des forêts privées est-il un handicap réel à une meilleure gestion, à une plus forte mobilisation des bois ? Est-il inéluctable ?

Attention au raccourci qui consiste à penser que « forêt morcelée » équivaut à « pas de mobilisation ». La dernière enquête que nous venons de faire auprès de plus de 3000 propriétaires de 4 ha et plus de forêt (3) montre que 67% d'entre eux réalisent des coupes. Ces propriétaires là - moins de 500 000 - possèdent près de 9 des 11 millions d'hectares de forêt privée. Si le prix du bois était suffisamment élevé, les choses évolueraient certainement. On s'aperçoit par ailleurs qu'il existe une mobilisation importante de bois dans les petites forêts pour une utilisation personnelle et donc en dehors du circuit commercial. De plus, nous avons un problème en France : un certain nombre d'outils d'aménagement foncier ne peuvent être utilisés car le cadastre n'est pas à jour. On y trouve par exemple des propriétaires nés en 1860...

Que faudrait-il faire par rapport à cette situation ?

C'est de la responsabilité de l'Etat de moderniser le cadastre afin que ce document apporte une preuve réelle du droit de propriété. Ensuite, il conviendrait de lier en forêt les actions relatives à l'aménagement du foncier avec les actions

relatives à la gestion. Le remembrement foncier pourrait s'accompagner systématiquement d'un engagement de gestion. Cela faciliterait le processus de récolte et la prise en compte d'autres impératifs de gestion.

Y a-t-il une évolution de la collecte de bois en forêt privée ?

Je ne dispose pas de données assez précises ou significatives pour répondre à cette question. Je constate cependant une évolution de l'état d'esprit des décideurs concernant cette question de la mobilisation. De fait, la formation et la vulgarisation auprès des propriétaires lient de plus en plus les aspects de production avec ceux de préservation de l'écosystème.

Si l'on parle d'objectifs de mobilisation, à quels indicateurs faites-vous confiance ?

Nous avons confiance dans les organismes qui collectent et analysent les données sur ces aspects mais des polémiques importantes sont apparues récemment. J'avais cru comprendre, pour ce qui nous concerne, que la mobilisation (non négligeable) de bois en dehors des circuits commerciaux avait été prise en compte dans les chiffres affichés. Or il semblerait que cela ne soit pas le cas. Nous attendons donc des chiffres plus précis. Cependant, les prix étant ce qu'ils sont, on peut déjà dire que les 20 millions de m³ de récolte supplémentaire attendus seront difficiles à obtenir. Et il ne faudrait pas, pour atteindre ces objectifs, que l'on aille récolter plus là où l'on récoltait déjà beaucoup.

Quelle place tient le bois énergie chez les propriétaires ?

Notre Fédération reste très sceptique quand à la production de bois exclusivement dédiée aux usages énergétiques. Nous pensons que le bois énergie ne nous permettra pas de rentabiliser l'ensemble de notre production et c'est pourquoi nous l'envisageons plutôt comme coproduit d'une sylviculture orientée vers la production de bois d'œuvre ; c'est une bonne occasion de diversifier les débouchés du bois. Dans les débats, nous n'avons pas pris d'option sur la taille des unités de bois énergie à privilégier ; il y a sans doute à la fois

besoin de grandes et de petites unités pour structurer cette filière.

La forêt privée et la forêt communale ont signé un accord de partenariat en juin 2009 fondé sur la nécessité de mobiliser les hommes pour mobiliser les bois : qu'est-ce qu'il signifie pour votre organisation?

Nous n'envisageons pas seulement la motivation des propriétaires à travers cet accord. La mobilisation du bois doit s'envisager à l'échelle des territoires, une notion chère aux communes forestières. Il s'agit de convaincre les responsables d'agir là où la forêt offre de grandes opportunités. A ce titre, les communes ont un rôle d'animation à l'échelle territoriale. C'est aussi dans ce cadre qu'a été créée en 2007 l'association France Forêts : l'ensemble des acteurs forestiers de l'amont qu'elle regroupe mène des réflexions stratégiques et prend des positions communes afin d'influencer les décideurs.

Quels facteurs incitent les propriétaires à mobiliser du bois ?

Un certain nombre d'entre eux sont très attentifs à la remontée des cours du bois. Cependant, ce facteur n'est pas le seul frein potentiel à la mobilisation du bois par un propriétaire. Lorsqu'il décide de réaliser une coupe, le propriétaire doit faire face à un certain nombre de contraintes, pendant et après la coupe. Il devra parfois faire un investissement complémentaire pour renouveler sa forêt. Un certain nombre d'entre eux s'orientent en conséquence vers la régénération naturelle...Mais la forêt mettra plus de temps pour produire les bois recherchés par l'aval et la société.

Les derniers résultats de nos enquêtes montrent qu'une grande majorité d'entre eux prélèvent du bois pour leur usage personnel. Ils ont ainsi une démarche à la fois environnementale et économique. La prise en compte par ces derniers de la capacité du bois à séquestrer le carbone n'est pas encore une réalité mais un bon moyen pour nous d'amener les propriétaires à adopter une bonne gestion en échange d'une rémunération.

Qu'est-ce que vous entendez par « une bonne gestion » ?

C'est mettre en application les règles que la forêt

privée s'est fixées à travers ses directives élaborées dans chaque région : les schémas régionaux de gestion sylvicole fournissent un cadre pour la gestion des forêts privées - tous les documents de gestion s'y réfèrent. La démarche de certification de la gestion vient s'y ajouter.

Ces préconisations vont-elles évoluer ? La tendance sera-t-elle de planter plus de résineux, de diminuer les âges d'exploitabilité ?

Non. Ces règles sont élaborées au niveau régional : elles prennent en compte la diversité française et tiennent compte des particularités. Nous ne planterons pas plus de résineux parce que des scieurs demandent plus de grumes ; pourquoi ne scient-ils pas les 4 millions de m³ de grumes qui partent à l'étranger ? Si l'on plante du résineux, ce n'est pas uniquement pour répondre à une demande de marché mais aussi pour satisfaire les divers besoins de la société. Notre production doit se faire dans des durées de temps raisonnables pour l'écosystème lui-même. Par ailleurs, du fait des changements climatiques, nous allons sans doute devoir envisager des substitutions d'essences, intégrer des données transmises par les chercheurs sur l'évolution du climat. Nous allons essayer de planter aujourd'hui ce qui pourra servir à quelque chose demain, tout en tenant compte des incertitudes. Nous voulons une sylviculture de qualité fournissant du bois de qualité qui puisse rémunérer les propriétaires et leurs gestionnaires.

Quels outils proposez-vous aux propriétaires afin de mieux préserver la biodiversité ?

Les propriétaires qui exploitent leur forêt sont des passionnés. Une enquête récente montre qu'ils ne possèdent en revanche pas souvent de formation forestière : ils ont appris sur le tas ou suivi des formations que nous leur proposons et qui sont de plus en plus onéreuses. Comme le statut de propriétaire forestier n'existe pas, le droit à la formation non plus. Il nous a donc fallu trouver des outils simples et compréhensibles. Dans ce cadre et en nous appuyant sur des résultats de recherche assez fins, nous avons mis en place l'indice potentiel de biodiversité. Attention, cet indice ne mesure pas le niveau de biodiversité. Il

permet simplement à un propriétaire d'acquiescer une vision de l'incidence de sa gestion sur les compartiments potentiels de biodiversité. On développe cet outil de façon prudente mais il ne s'agit pas d'en faire un outil normé qui risquerait d'être perçu par les propriétaires comme une contrainte et d'être rapidement mis de côté. Notre objectif est que le document de gestion, qui contient aujourd'hui essentiellement des données relatives à la production de bois, donne simultanément d'autres informations relatives à la biodiversité. Un tel document serait ainsi plus conforme aux attentes de la société en termes de multifonctionnalité.

A ce propos, comment prenez-vous en compte les autres termes du protocole de 2007 relatifs à la multifonctionnalité et à l'approche territoriale ?

Les consignes de gestion sont données à un niveau régional puis territorial, selon des données écologiques et systémiques. Elles prennent en compte les notions de territorialité et de multifonctionnalité. De plus, avec l'appui de la certification forestière, nous affichons notre volonté de progresser, d'engager les propriétaires à s'interroger afin de faire évoluer leurs pratiques de gestion. Ceci est bien différent d'une démarche réglementaire où c'est l'Etat qui décide ce que l'on doit faire dans une forêt; je pense notamment aux arrêtés de protection de biotope, qui sont pour nous inadmissibles. Un point sur lequel nous serons sans doute amenés à nous manifester.

Quelle utilisation faites-vous des connaissances scientifiques et qu'attendez-vous de la recherche ?

Nous nous appuyons beaucoup sur l'institut pour le développement forestier (IDF) du CNPF, qui est une courroie de transmission dans les deux sens. Il fait remonter les préoccupations quotidiennes des propriétaires et voit comment il peut les

formuler avec les chercheurs, ce qui est loin d'être évident. Il doit réciproquement être attentif aux travaux des scientifiques pour les mettre à la disposition des propriétaires. Les postes d'interfaces mis en place par l'INRA constituent un dispositif original dans ce cadre : ils donnent la possibilité à des ingénieurs issus de l'IDF d'être accueillis temporairement à l'INRA afin de faciliter le transfert des méthodes et des connaissances et de mieux connaître les attentes des partenaires. Ce système fonctionne d'autant mieux que l'ingénieur a déjà de l'expérience. C'est ainsi que nous avons travaillé pour mettre au point l'indice potentiel de biodiversité.

Propos recueillis par Louissette Gouverne

(1) Réunis dans le cadre d'une contribution commune au Grenelle de l'environnement (en septembre 2007), France Nature Environnement (FNE), la Fédération des communes forestières (FNCOFOR), l'Office national des forêts (ONF) et la Fédération nationale « Forestiers privés de France » (FPF) ont signé un accord visant à « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité forestière, dans une démarche territoriale concertée et dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ».

(2) Cet indice a été construit à partir de données bibliographiques, de l'expérience des auteurs et des résultats de son utilisation depuis 2004 sous des versions successivement enrichies. Il consiste à apprécier un ensemble de dix facteurs parmi ceux qui sont habituellement reconnus comme les plus favorables à la diversité interne des peuplements forestiers (Siitonen, 2001 ; Gosselin & Laroussinie, 2004 ; Gosselin *et al.*, 2006 ; Müller *et al.*, 2007).

(3) Maresca B., Picard R., 2010, Les propriétaires forestiers sont attachés à leur patrimoine mais peu motivés par son exploitation commerciale, enquête du CREDOC.